



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Napierville du 16 décembre 2021 à 19h45 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Christine Bleau | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - David Dumont |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 16 DÉCEMBRE 2021

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du taux de la taxe foncière générale pour 2022
3. Avis de motion règlement #328-7 (Taxation assainissement des eaux)
4. Avis de motion règlement #330-5 (Taxation entretien réseau routier)
5. Avis de motion règlement #341-16 (Taxation Sûreté Québec)
6. Avis de motion règlement #383-4 (Tarification pour le traitement de l'eau potable)
7. Avis de motion règlement #416-4 (Taxation terrains vagues desservis)
8. Avis de motion règlement #425-2 (Tarification pour les services d'égout et d'aqueduc)
9. Avis de motion règlement #431-2 (Cueillette des matières recyclables)
10. Avis de motion: Règlement #433-1 (Taxation éclairage)
11. Réserves financières
12. Adoption du taux d'intérêts pour 2022
13. Budget 2021 : Excédent affecté pour équilibre budgétaire
14. Adoption du règlement #432-4 (Tarification services rendus)
15. Comptes à payer (Factures)
 - a) Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #439 (35 364.90\$)
 - b) Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436 (10 526.00\$)
16. Usine d'épuration : Remplacement disjoncteur principal station de pompage
17. Pompe d'urgence 100 HP Moteur : Cession
18. Remplacement d'une pompe de distribution d'eau potable : Offre de service surveillance



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

19. Direction générale du Registre foncier : Autorisation transmission donnée firme évaluation FQM
20. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
21. Levée de l'assemblée

2021-12-303 **Adoption de** **l'ordre du jour**

Résolution #2021-12-303 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

2021-12-304 **Adoption du** **taux de la taxe** **foncière générale** **pour 2022**

Résolution #2021-12-304 : Adoption du taux de la taxe foncière générale pour 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 988 du Code municipal, les taxes sont imposées par règlement;

CONSIDÉRANT QUE par ce même article il est permis de décréter par règlement que la taxe foncière soit imposée par simple résolution;

CONSIDÉRANT QU'un règlement portant le #434 a été adopté en ce sens;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

QUE le taux de la taxe foncière générale pour l'année 2022 soit fixé à 0.5109\$ du cent dollars d'évaluation.

ADOPTÉE

2021-12-305 **Avis de motion** **règlement #328-** **7 (Taxation** **assainissement** **des eaux)**

Résolution #2021-12-305 : Avis de motion règlement #328-7 (Taxation assainissement des eaux)

Monsieur le conseiller David Dumont donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #328-7 modifiant le règlement #328 règlement pour fixer le taux de taxe pour l'assainissement des eaux.

De plus, madame la Directrice générale, Julie Archambault, présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante.

2021-12-306 **Avis de motion** **règlement #330** **(Taxation** **entretien réseau** **routier)**

Résolution #2021-12-306 : Avis de motion règlement #330 (Taxation entretien réseau routier)

Monsieur le conseiller Serge Brault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #330-5 modifiant le règlement #330 règlement pour fixer le taux de base pour l'entretien du réseau routier.

De plus, Madame la Directrice générale, Julie Archambault, présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-12-307
Avis de motion
règlement #341
(Taxation Sûreté
Québec)

Résolution #2021-12-307 : Avis de motion règlement #341 (Taxation Sûreté Québec)

Madame la conseillère Marthe Tardif donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #341-16 modifiant le règlement #341 établissant le règlement pour fixer le taux de taxe pour le service de la police.

De plus, Madame la Directrice générale, Julie Archambault, présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante.

2021-12-308
Avis de motion
règlement #383
(Tarification
pour le
traitement de
l'eau potable)

Résolution #2021-12-308 : Avis de motion règlement #383 (Tarification pour le traitement de l'eau potable)

Monsieur le conseiller Mario Dufour donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #383-4 modifiant le règlement #383 concernant la tarification pour le traitement de l'eau potable.

De plus, Madame la Directrice générale, Julie Archambault, présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante.

2021-12-309
Avis de motion
règlement #416
(Taxation
terrains vagues
desservis)

Résolution #2021-12-309 : Avis de motion règlement #416 (Taxation terrains vagues desservis)

Madame la conseillère Christine Bleau donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #416-4 modifiant le règlement #416 pour fixer le taux de taxe pour les terrains vagues desservis.

De plus, Madame la Directrice générale, Julie Archambault, présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante.

2021-12-310
Avis de motion
règlement #425-
2 (Tarification
pour les services
d'égout et
d'aqueduc)

Résolution #2021-12-310 : Avis de motion règlement #425-2 (Tarification pour les services d'égout et d'aqueduc)

Monsieur le conseiller Ghislain Perreault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #425-2 modifiant le règlement #425 concernant la tarification pour les services d'aqueduc et d'égout.

De plus, Madame la Directrice générale, Julie Archambault, présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante.

2021-12-311
Avis de motion
règlement #431
(Cueillette des
matières
recyclables)

Résolution #2021-12-311 : Avis de motion règlement #431 (Cueillette des matières recyclables)

Monsieur le conseiller David Dumont donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #431-2 modifiant le règlement #431 relatif à la cueillette des matières recyclables.

De plus, Madame la Directrice générale, Julie Archambault, présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-12-312
Avis de motion:
Règlement #433
Taxation
éclairage

Résolution #2021-12-312 : Avis de motion: Règlement #433 Taxation éclairage

Monsieur le conseiller Serge Brault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #433-1 modifiant le règlement #433 pour fixer le taux de la taxe pour l'éclairage public.

De plus, Madame la Directrice générale, Julie Archambault, présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante.

2021-12-313
Réserves
financières

Résolution #2021-12-313 : Réserves financières

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

QU'une réserve financière de 15 000\$ soit affectée pour l'exercice financier 2022 pour le traitement de l'eau potable.

ADOPTÉE

2021-12-314
Adoption du
taux d'intérêts
pour 2022

Résolution #2021-12-314 : Adoption du taux d'intérêts pour 2022

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 981 du code municipal, le Conseil doit fixer son taux d'intérêts applicable aux paiements dus à la Municipalité de Napierville pour l'année 2022.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE le taux d'intérêts applicable aux paiements dus à la Municipalité de Napierville pour l'année 2022 soit fixé à 12% annuellement.

ADOPTÉE

2021-12-315
Budget 2021 :
Excédent affecté
pour équilibre
budgétaire

Résolution #2021-12-315 : Budget 2021 : Excédent affecté pour équilibre budgétaire

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget 2021 une somme de 250 000\$ a été réservée à même le surplus libre afin d'équilibrer le budget ;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires démontrent présentement qu'il ne sera pas nécessaire d'injecter l'excédent affecté pour l'équilibre budgétaire ;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'annuler l'excédent affecté pour l'équilibre budgétaire au montant de 250 000\$.

ADOPTÉE

2021-12-316
Adoption du
règlement #432-
4 (Tarification
services rendus)

Résolution #2021-12-316 : Adoption du règlement #432-4 (Tarification services rendus)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire modifier son règlement #432 relatif à l'établissement des tarifs pour divers services rendus par la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244,1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une Municipalité peut établir des tarifs pour financer en tout ou en partie ses biens, services ou activités;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE ces tarifs peuvent consister en un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à l'assemblée du 02 décembre 2021.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le #432-3, soit et est adopté.

ADOPTÉE

Comptes à payer (factures)

2021-12-317 Comptes à payer : Programme TECQ 2019- 2023: Règlement d'emprunt #439 (35 364.90\$)

Comptes à payer (Factures)

Résolution #2021-12-317 : Comptes à payer : Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #439 (35 364.90\$)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu unanimement :

De payer les factures relatives au projet de remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail au montant total de 35 364.90\$ suivant liste soumise à cet effet.

Fournisseurs	#Factures	Descriptions	Montants
Gérald Théorêt inc.	16427	Reconstruction d'une conduite d'eau potable	34 330.12\$
Shellex Groupe Conseil	26-11-2021	Étude et surveillance des travaux	1 034.78\$

Il est également résolu que le montant requis au paiement de la facture de *Shellex Groupe conseil* soit payé à même les surplus non autrement appropriés.

Il est également résolu que le montant requis au paiement de la facture de *Gérald Théorêt* soit payé à même le règlement d'emprunt #439 jusqu'à concurrence de la dépense autorisée par ce dernier ainsi que par les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE

2021-12-318 Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436 (10 526.00\$)

Résolution #2021-12-318 : Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436 (10 526.00\$)

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Bertrand Carrière* au montant de 10 526.00\$ représentant le versement final pour la réalisation de l'oeuvre d'art suivant la facture numéro 2021-06.

Fournisseurs	#Factures	Descriptions	Montants
Bertrand Carrière	2021-06	Réalisation d'oeuvre d'art	10 526.00\$

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt #436 les montants requis aux fins de ces achats et services.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-12-319
Usine
d'épuration :
Remplacement
disjoncteur
principal station
de pompage

Résolution #2021-12-319 : Usine d'épuration : Remplacement disjoncteur principal station de pompage

CONSIDÉRANT QUE plusieurs problèmes électriques sont survenus à la station de pompage de l'usine d'épuration liés au disjoncteur principal au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE lors de la visite de la firme Tetrattech en novembre dernier, mandatée afin d'actualiser les coûts de la prévision préliminaire des travaux apparaissant au plan directeur du 12 novembre 2019 pour les travaux reliés au poste de pompage principal, il a été recommandé de remplacer rapidement le disjoncteur principal;

CONSIDÉRANT QUE des recherches ont été effectuées afin de se procurer des pièces de remplacement, en vain, étant donné l'âge des équipements;

CONSIDÉRANT QU'un problème majeur peut survenir à tout moment dans l'opération automatique de la station de pompage en lien avec le mauvais fonctionnement dudit disjoncteur;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Groupe LML* a soumis une offre de service au coût de 6 054.52\$ plus les taxes applicables pour un l'achat et l'installation d'un disjoncteur usagé.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de la compagnie Groupe LML pour l'achat et l'installation d'un disjoncteur principal usagé au coût de 6 054.52\$ plus les taxes applicables;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien et que les coûts soit répartis selon l'entente intermunicipale pour la fourniture de services relative au partage des coûts d'immobilisation et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux d'interception et de traitement des eaux usées en vigueur.

ADOPTÉE

2021-12-320
Pompe
d'urgence 100
HP Moteur :
Cession

Résolution #2021-12-320 : Pompe d'urgence 100 HP Moteur : Cession

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville procédera au remplacement de la pompe de distribution d'eau potable au poste d'aqueduc, ainsi que le moteur qui y est joint, modèle Emerson type RV-1 ;

CONSIDÉRANT QUE le moteur est toujours fonctionnel ;

CONSIDÉRANT QUE ce moteur n'est plus utile pour la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu a démontré son intérêt à acquérir ledit moteur ;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Napierville accepte de se départir du moteur de la pompe d'urgence 100 HP, type RV-1 de marque Emerson, modèle 7222-BEM portant le numéro de série 6212-J pour la somme de 4 000\$ plus les taxes applicables ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que cette vente soit faite sous aucune garantie et exempté par le fait même la municipalité de toute responsabilité.

ADOPTÉE

2021-12-321 Remplacement d'une pompe de distribution d'eau potable : Offre de service surveillance

Résolution #2021-12-321 : Remplacement d'une pompe de distribution d'eau potable : Offre de service surveillance

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023, la programmation présentée par la Municipalité de Napierville le 5 août 2020 a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 11 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a inclus dans ses priorités l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux ainsi que le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la priorité 1 du programme TECQ 2019-2023 le remplacement d'une pompe de distribution a été approuvé ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une assemblée ordinaire du Conseil municipal le contrat du remplacement de ladite pompe a été octroyé à la firme *Filtrum inc.*, plus bas soumissionnaire conforme ;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Les Services EXP* a transmis une offre de service pour la surveillance des travaux de remplacement, en date du 7 décembre 2021, au coût maximal de 17 862.00\$ plus les taxes applicables ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de la firme *Les Services EXP* pour la surveillance des travaux du remplacement de la pompe de distribution d'eau potable au poste d'aqueduc pour un montant maximal de 17 862.00\$ plus les taxes applicables ;

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces services soit payé à même le règlement d'emprunt #440 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

ADOPTÉE

2021-12-322 Direction générale du Registre foncier : Autorisation transmission donnée firme évaluation FQM

Résolution #2021-12-322 : Direction générale du Registre foncier : Autorisation transmission donnée firme évaluation FQM

CONSIDÉRANT QUE la MRC a compétence en matière d'évaluation foncière à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien;

CONSIDÉRANT QUE le contrat en matière d'évaluation foncière liant la MRC avec son prestataire la firme d'évaluation Evimbec venait à échéance en décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a octroyé à la firme FQM Services coopérative de solidarité un contrat de service en matière d'évaluation foncière pour la période de 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Registre foncier transmet les avis de mutation directement à la firme d'évaluation;

CONSIDÉRANT QU'afin de modifier la firme autorisée à recevoir les données une autorisation doit être émise par Conseil municipal;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal autorise la Direction du registre foncier à transmettre les avis de mutation à la firme Fqm Services coopérative de solidarité, et ce, dès la réception des présentes;

Il est également résolu que cette autorisation révoque l'autorisation d'envoi à la firme Evimbec, et ce, dès la réception des présentes.

ADOPTÉE

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Intervention: Aucune intervention

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2021-12-323 Levée de l'assemblée

Résolution #2021-12-323 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h04.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE